

ENTREPRISES SOCIALES D'INSERTION EN SUISSE ROMANDE

La proximité au marché de l'emploi comme facteur décisif

Christophe Dunand

La Suisse romande connaît essentiellement trois types d'entreprises sociales d'insertion. Elles s'adressent aux personnes handicapées, aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux demandeurs d'emploi: en comparaison avec la Suisse alémanique, le principe de non-concurrence avec le premier marché du travail est interprété de façon moins restrictive.

Les entreprises sociales d'insertion (ESI) retiennent de plus en plus l'attention dans notre pays. Leur but est l'insertion au travers d'activités économiques, dans un cadre entrepreneurial, très différent des approches plus classiques de l'aide aux exclus du marché de l'emploi.

Pour qu'une entreprise soit considérée comme «sociale et d'insertion», selon les définitions admises en Europe, elle doit avoir pour finalité l'insertion de personnes et produire des biens ou des services pour le marché, avec une prise de risque économique significative. La démarche des entreprises sociales d'insertion repose sur le paradigme que le travail est le principal facteur d'intégration dans la société actuelle. Leur vision est que seul un «vrai» travail, utile à la collectivité, est facteur de sens, de dignité et d'identité professionnelle. Elle englobe à la fois des emplois durablement occupés par des personnes sans perspectives réalistes de retour sur le marché de l'emploi principal, comme des emplois «passerelle» pour celles qui le peuvent.

Le nombre exact d'ESI est inconnu en Suisse. Nous estimons qu'il en existe une cinquantaine en Suisse romande. Elles se dénomment «entreprises sociales», «entreprises sociales d'insertion», «programme d'emploi temporaire», «atelier adapté» etc., selon les régions et les visions. En général, elles ne font pas de distinction entre les concepts d'insertion et d'intégration, ni entre les processus d'insertion sociale et d'insertion professionnelle. Elles mènent des activités économiques dans tous les domaines, de l'industrie aux services.

LES TROIS CATÉGORIES

Trois grandes catégories historiques d'ESI peuvent être identifiées:

– La première correspond aux «entreprises adaptées» pour personnes handicapées. L'évolution des formes de handicap, en particulier la forte croissance des problèmes psychiques, mène à la porte de ces entreprises adaptées des personnes reconnues comme invalides, mais avec des perspectives de retour sur le marché de l'em-

ploi principal. La séparation historique entre le secteur du handicap et celui de l'aide aux chômeurs et aux bénéficiaires de l'aide sociale (non handicapés) apparaît dépassée.

– Une deuxième catégorie d'ESI comprend des entreprises créées spécifiquement sous forme de «passerelle», pour sortir de l'aide sociale. A leur création, dans les années quatre-vingt, elles s'adressaient spécifiquement à des personnes éloignées du marché de l'emploi, parfois depuis des années, et étaient soutenues par les collectivités publiques locales, désireuses de réduire leurs dépenses sociales. La croissance du nombre de personnes assistées et l'émergence d'une nouvelle catégorie de bénéficiaires, ni handicapés, ni capables de retrouver un emploi, est à l'origine de nouvelles initiatives dans cette perspective.

– La dernière catégorie s'adresse à des bénéficiaires du chômage valides. Ces ESI ont émergé grâce à une application pragmatique de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) de certains cantons. Cette approche a permis l'évolution des mesures de marché du travail (MMT) vers de vraies activités économiques, permettant aux bénéficiaires d'acquérir les compétences utiles pour accéder au marché de l'emploi.

Ces trois courants historiques de la création des ESI ont mené à la diversité d'expériences que l'on rencontre sur le terrain. Certaines ESI restent centrées sur les emplois adaptés à long terme, avec une fonction de passerelle limitée, en raison de l'évolution des formes de handicap, comme «Pro». D'autres ESI sont dédiées aux personnes à l'aide sociale, comme «l'Orangerie». Elles proposent des contrats de durée limitée, en cohérence avec la fonction de passerelle. Des ESI ont développé plusieurs programmes parallèles pour différentes catégories administratives de bénéficiaires. D'autres, enfin, font travailler des publics de différents statuts administratifs dans les mêmes activités (Caritas Jura, «Réalise»).

Les ESI de Suisse alémanique («Sozialfirmen») se sont développées majoritairement depuis les années 2000, en raison de la forte

croissance des bénéficiaires de l'aide sociale dans plusieurs grandes villes. Ces ESI sont cantonnées, pour le moment, à des activités n'entrant en principe pas en concurrence avec les entreprises commerciales. Leur concept, souvent mal compris en Suisse romande, semble correspondre à une forme spécifique et limitée du modèle latin et européen d'entreprise sociale d'insertion.

En se limitant aux activités économiques résiduelles, les cantons de Suisse alémanique se privent de la possibilité de former les personnes en insertion grâce à des activités économiques en phase avec le marché concurrentiel.

UNE VISION COMMUNE

L'émergence d'un modèle parmi les ESI reste incertaine et les critères courants de différenciation, notamment administratifs, ne semblent plus pertinents. Les modes de rémunération des bénéficiaires travaillant dans ces organisations dépendent de leur statut administratif. Le taux d'autofinancement lié aux activités économiques dépend avant tout de l'application du principe de non-concurrence pour les structures financées par le SECO et du caractère plus ou moins entreprenant des dirigeants. Il peut largement dépasser la moitié du budget.

Malgré leurs différences, les nombreuses ESI suisses partagent une vision commune: il faut travailler pour exister, que l'on soit handicapé, chômeur ou assisté. Quand le retour sur le marché de l'emploi principal est un objectif réaliste, les activités de production et de formation doivent correspondre aux réalités de l'économie. Nos collègues européens ont développé des critères de définition qui ne reposent pas sur les statuts, les modes de financement ou les activités économiques. Nous devons aujourd'hui penser le développement des ESI suisses sur la base de ces réflexions internationales.

ENJEUX POUR L'AVENIR

Un vocabulaire commun et une définition partagée de l'insertion par l'économie seront nécessaires pour favoriser sa compréhension par les parties prenantes et pour structurer le secteur. L'existence de deux fédérations parallèles sur le terrain, Inso pour le domaine du handicap et l'Aomas pour le domaine des mesures actives, ne correspond plus aux nouvelles visions centrées sur les besoins des personnes: travailler. Les ESI doivent aussi gagner le soutien du patronat et des syndicats, pour accéder aux marchés et développer une coopération en matière de formation de leurs travailleurs en insertion. Enfin, des travaux de recherche et de capitalisation des bonnes pratiques sont incontournables.

Les entreprises sociales d'insertion sont nées de constats empiriques, maintenant validés par les recherches académiques. Elles répondent aux besoins des exclus du marché de l'emploi en difficulté, en tentant de dépasser les cloisonnements historiques de bases légales obsolètes. Handicapés, assistés, chômeurs ont tous besoin de travailler. Seule une approche par l'économie est capable d'assurer leur socialisation par le travail, et le retour à l'emploi pour ceux qui ont, ou qui peuvent acquérir, les compétences recherchées sur le marché de l'emploi. Leur fonction de passerelle dépend d'abord de la situation de l'économie.

Christophe Dunand est directeur de «Réalise», chargé de cours à la HES-SO et président du Conseil romand de l'insertion par l'économie (CRIEC).
Adresse: christophe.dunand@realise.ch
Informations supplémentaires: www.realise.ch et www.criec.ch

Pascal Docourt, Espace Formation Emploi, Bassecourt: «Nous sommes surtout une institution de formation. Nous occupons aussi des personnes en fin de droits pour différents travaux d'utilité publique tels que la construction de murs en pierres sèches.»

